

VI. HYDROPÉDOLOGIE

Source : Investigations de terrains, TERRA Environnement, Mai 2021

Une étude hydropédologique a été menée le 05 Mai 2021 à l'emplacement du projet. Cette étude permet d'appréhender la nature du sol et donc le comportement de celui-ci vis-à-vis d'une future sollicitation à l'infiltration.

VI.1 IMPLANTATION DES SONDAGES

Les observations de sol ont été faites en profondeur à la faveur de sondages :

- 9 sondages pédologiques à la tarière manuelle ;
- 9 tests de perméabilité.

Ces sondages et tests de perméabilité sont localisés sur la figure ci-dessous.

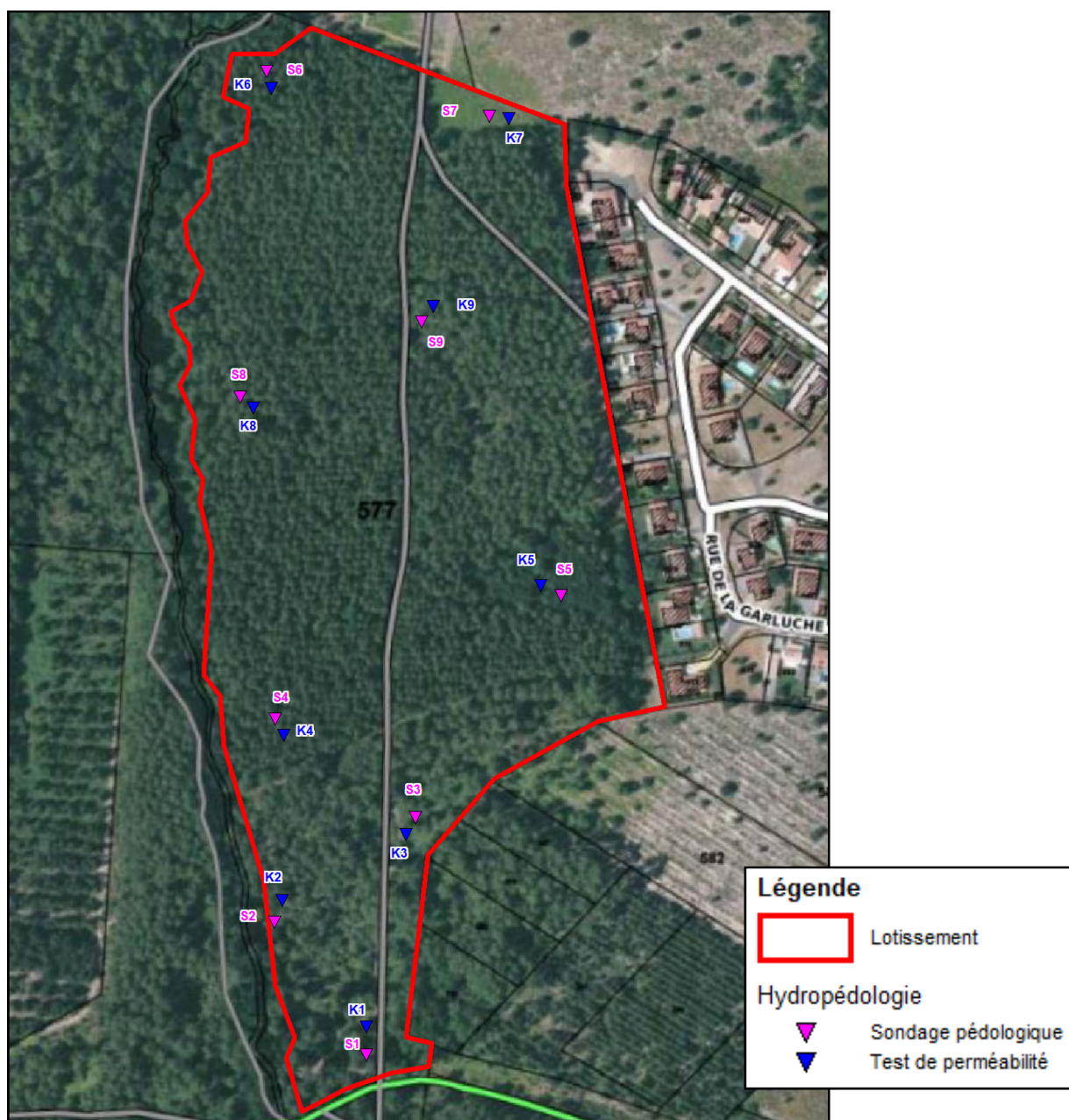


Figure 20 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité

VI.2 DESCRIPTION DES SOLS

Le sol est apparu relativement homogène sur les sondages réalisés sur la zone. L'ensemble des terrains rencontrés sont similaires, mais des différences ont été relevées.

Remarque : Dans la description des éléments grossiers des sondages suivants, l'analyse des classes granulométriques est faite en suivant la classification de N. M. Strakhov (1957) :

Maxi	Appellation	Mini
	Blocs	100 mm
100 mm	Galets	10 mm
10 mm	Graviers	1 mm
1 mm	Sables	100 µm
100 µm	Aleurites	10 µm
10 µm	Pélites	

Tableau 9 : Classe de granulométrie utilisée (Strakhov, 1957)

VI.2.1 Nature des sols

Les sondages ont mis en évidence la présence, sur l'ensemble du site, de sols sableux, relativement homogène.

Aucune trace n'a rencontrée sur les sondages.

Le sable présente un granoclassement caractéristique avec un sable fin en surface qui devient plus grossier en profondeur.

Ce sol est donc à dominante sableux, sans présence d'Alios sur tous les sondages.

Ce sol est de type podzol meuble, peu humifère, sableux, profond, sans éléments grossiers sur sable des Landes.

Il s'agit donc d'un podzosol meuble peu humifère.

VI.2.2 Présence de la nappe

Lors des investigations de terrain, la nappe a été rencontrée sur plusieurs sondages. Elle se situait, le jour des investigations de terrain, à une profondeur comprise entre – 1,30 m/TN et – 2,30 m/TN.

Des traces d'hydromorphies témoignent d'une zone de battement de nappe à moindre profondeur en Hautes eaux comprise entre – 1,20 m / TN et plus de – 1,30 m / TN.

VI.2.3 Comportement hydrique

Le comportement hydrique des terrains est très bon comme précisé ci-après par les tests de perméabilité à charge constante réalisés pour cette étude.

Néanmoins, ces valeurs sont fortement liées à la drainabilité des terrains, c'est à dire à la capacité horizontale de la perméabilité. En période de hautes eaux, la perméabilité est susceptible de diminuer. Par ailleurs la formation de mouillères plus ou moins localisées est possible suite à un évènement pluvieux prolongé (matrice organique en surface assurant une humidité résiduelle importante).

VI.2.4 Conductivité hydraulique a saturation

L'estimation de la perméabilité des sols a pour but de vérifier les perméabilités trop faibles du sol ou trop grandes, avec un risque de percolation rapide et d'absence d'évolution des apports dans les couches et éventuellement de contamination de la nappe. La perméabilité a été mesurée à faible profondeur, à 0,40 et à 0,70 m de profondeur.

Les résultats des tests de perméabilité sont décrits ci-dessous :

Référence test	Profondeur du test	Horizon testé	Charge	Surface mouillée Diam. = 0,15 m	Volume en 1 h infiltré	Résultat
K1	0,40 m	A / B1 Sable	0,15 m	88 357 mm ²	59,40 L	1,90.10⁻⁴ m/s 672,27 mm/h
K2	0,70 m	B1 Sable	0,15 m	88 357 mm ²	37,89 L	1,19.10⁻⁴ m/s 428,88 mm/h
K3	0,50 m	A / B1 Sable	0,15 m	88 357 mm ²	45,00 L	1,41.10⁻⁴ m/s 509,30 mm/h
K4	0,50 m	B1 Sable	0,15 m	88 357 mm ²	36,00 L	1,13.10⁻⁴ m/s 407,44 mm/h
K5	0,60 m	B1 / B2 Sable	0,15 m	88 357 mm ²	45,69 L	1,44.10⁻⁴ m/s 517,13 mm/h
K6	0,40 m	B1 Sable	0,15 m	88 357 mm ²	35,22 L	1,11.10⁻⁴ m/s 398,58 mm/h
K7	0,70 m	B Sable	0,15 m	88 357 mm ²	40,00 L	1,26.10⁻⁴ m/s 452,71 mm/h

K8	0,50 m	B Sable	0,15 m	88 357 mm ²	47,52 L	1,49.10⁻⁴ m/s 537,82 mm/h
K9	0,40 m	A / B Sable	0,15 m	88 357 mm ²	35,12 L	1,10.10⁻⁴ m/s 397,50 mm/h

Tableau 10 : Résultats des tests de perméabilité

La perméabilité mesurée est comprise entre $1,10.10^{-4}$ m/s et $1,90.10^{-4}$ m/s.

Les valeurs sont bonnes à très bonnes, quelque soit l'horizon testé et la position du sondage.

La valeur de perméabilité qui peut être retenue pour la l'infiltration des eaux pluviales est de $1,10.10^{-5}$ m/s.

VII. CARACTERISATION DES EAUX SUPERFICIELLES

↳ Sources : - Investigations de terrains : Terra-Environnement

- Agence de l'eau Adour Garonne

↳ Planche 5 : Contexte hydrographique

VII.1 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE LOCAL

Le projet est inscrit dans la région hydrographique des Fleuves côtiers, dans le secteur « *Les côtiers de l'embouchure du courant de Mimizan à l'embouchure de l'Adour* » et dans la zone S407 « *Le Barrot* ».

Le cours d'eau le plus proche du projet est le **ruisseau des Vignes**, code hydrographique S4070580. Il est situé en limite Ouest du projet.

Le ruisseau des vignes est un petit cours d'eau de 8 km qui prend sa source au Sud du projet. Il alimente le Ruisseau de Barrot au Nord du projet.

Le ruisseau des vignes n'est pas classé masse d'eau rivière.

Il est situé en limite Ouest du projet.

Le **ruisseau de Barrot**, code hydrographique S4070500 est un petit cours d'eau de 11 km qui prend sa source au Sud-est du projet. Il se jette dans le Courant de Contis au Nord du projet.

Le ruisseau de Barrot est classé masse d'eau rivière sur la totalité de son cours. C'est la masse d'eau FRFR343_1 Ruisseau de Barrot qui est concernée.

Il est situé à environ 2 km au Nord du projet par orthodromie.

Il n'y a pas de station de qualité sur la masse d'eau **FRFR343_1 Ruisseau de Barrot**.

La masse d'eau FRFR343_1 possède des objectifs écologiques et chimiques classés en bon état pour l'horizon 2015 (*Source : SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne*). En 2017, l'état écologique était extrapolé comme bon et l'état chimique était expertisé bon.

Le **Courant de Contis**, code hydrographique S40-0400 est un cours d'eau plus important, de 31 km qui prend sa source au Sud-est du projet. Il se jette dans l'Océan au Nord-ouest du projet.

Le Courant de Contis est classé masse d'eau rivière sur la totalité de son cours, découpé en 2 masses d'eau rivière. Au niveau du projet, c'est la masse d'eau **FRFR343 Le Courant de Contis, du confluent de l'Onesse et du Vignacq à l'Océan** qui est concernée.

Il est situé à environ 3 km au Nord du projet par orthodromie.

Il n'y a pas de station de qualité sur la masse d'eau FRFR343 Le Courant de Contis, du confluent de l'Onesse et du Vignacq à l'Océan.

La masse d'eau FRFR343 possède un objectif écologique fixé en « Bon état » pour l'horizon 2027. Une dérogation a été accordée pour des raisons techniques et notamment en raison de l'I2M2, l'IBMR et l'IPR. L'objectif chimique est fixé en « Bon état » pour l'horizon 2015 (*Source : SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne*).

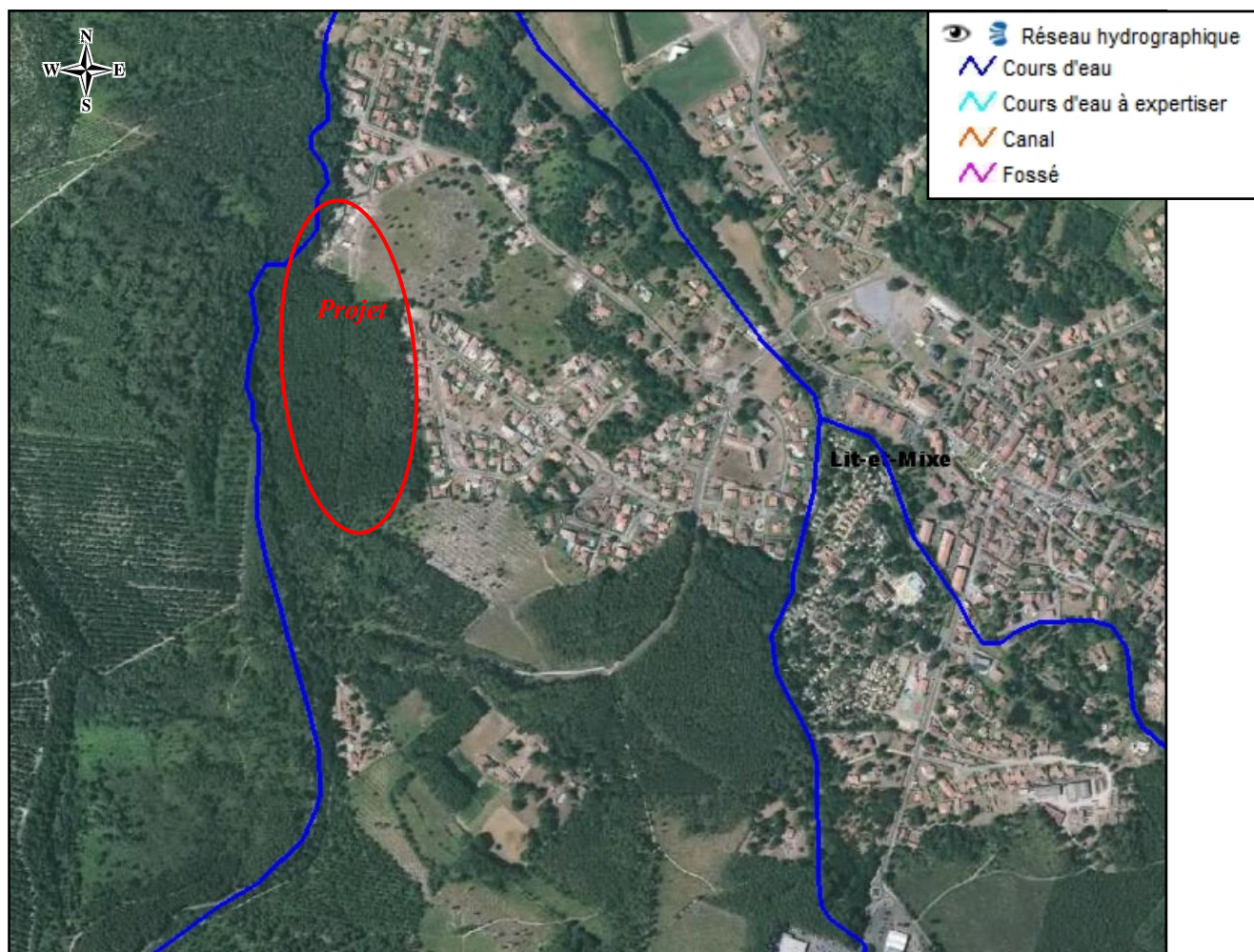
En 2017, l'état écologique était extrapolé comme moyen et l'état chimique était expertisé bon.

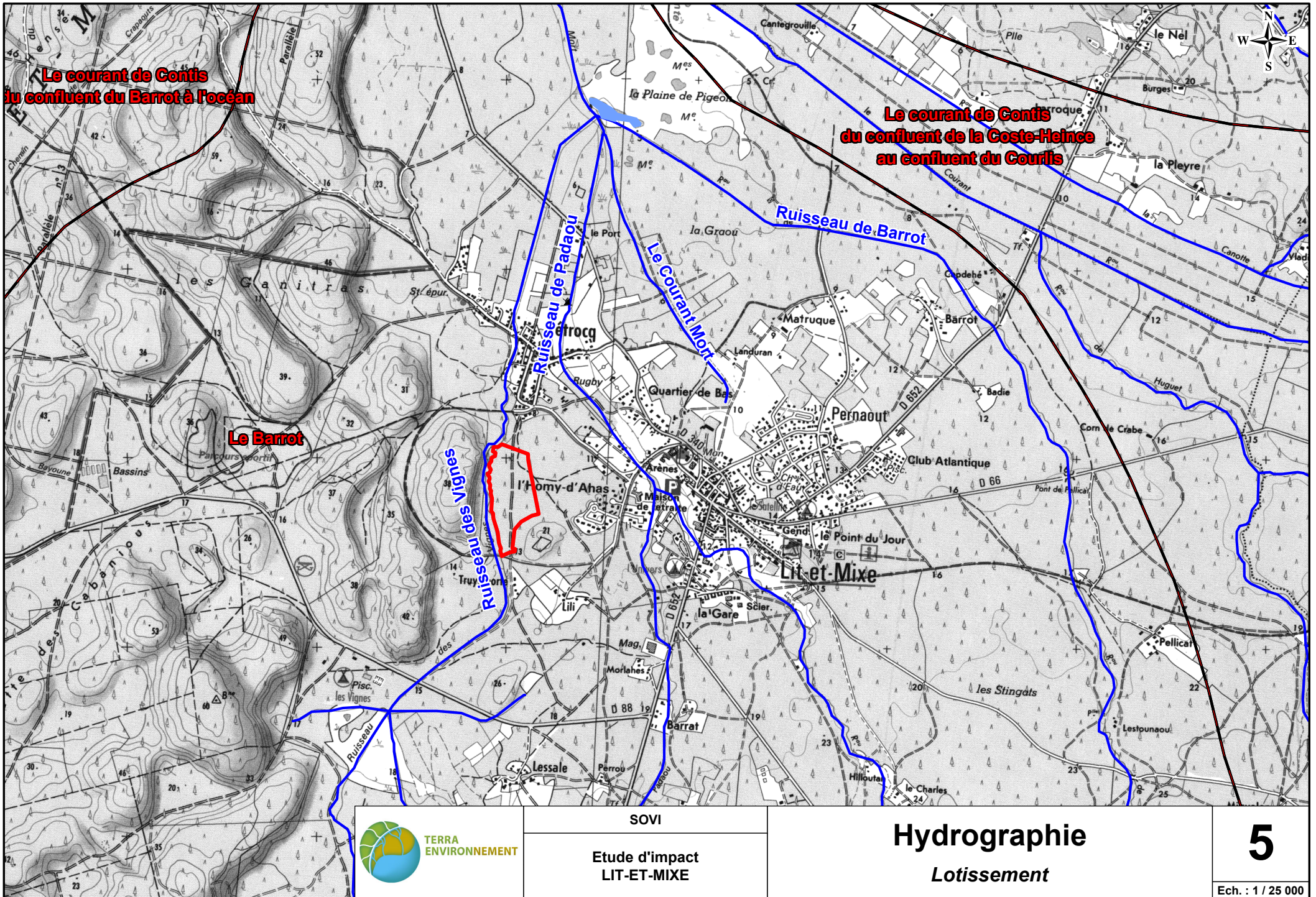
La DDTM des Landes a lancé un programme de révision des cours d'eau Landais.

Ainsi, certains émissaires n'apparaissent plus comme cours d'eau dans cette nouvelle base de données, car ils ne possèdent pas ou plus les caractéristiques des cours d'eau.

En revanche, d'autres émissaires ont été ajoutées à la liste des cours d'eau en raison de leurs caractéristiques.

Les cours d'eau recensés dans la zone d'étude n'ont pas été déclassés. Il s'agit donc de cours d'eau.





**Le courant de Contis
du confluent du Barrot à l'océan**

**Le courant de Contis
du confluent de la Coste-Heince
au confluent du Courlis**

Le Barrot



SOVI
Etude d'impact
LIT-ET-MIXE

Hydrographie
Lotissement

5
Ech. : 1 / 25 000

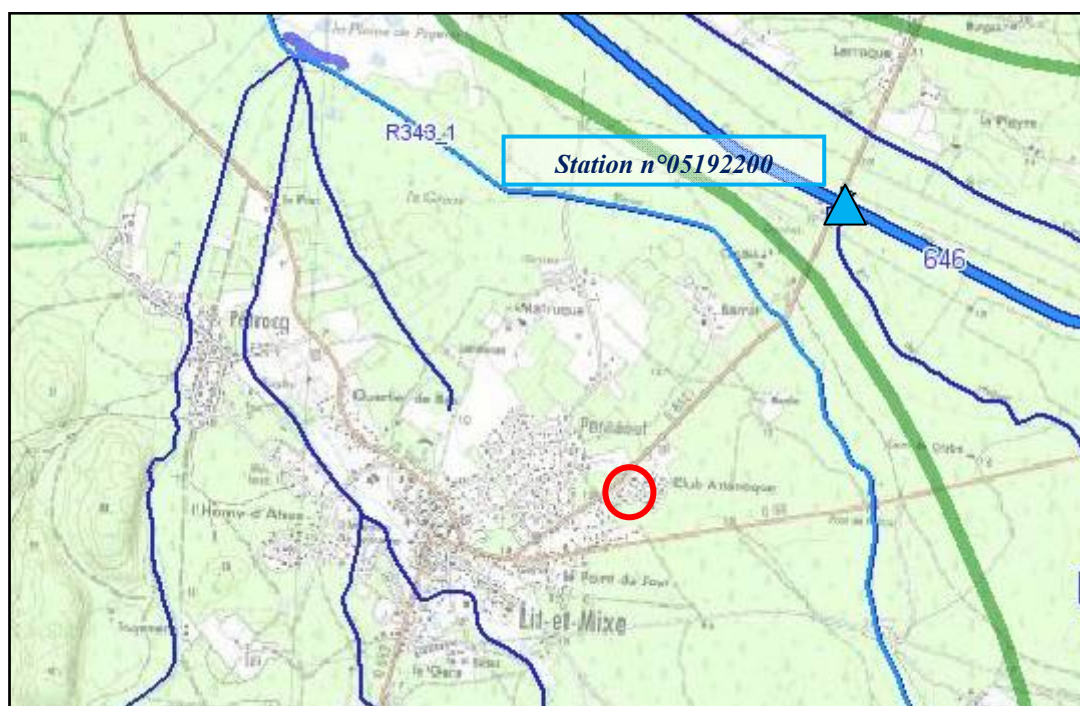
VII.2 QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

VII.2.1 Station de qualité

Aucune station de qualité n'est recensée par le SIEAG sur la masse d'eau FRFR343 Courant de contis du confluent de l'Onesse et du Vignacq à l'Océan.

Aucune station de qualité n'est présente à l'aval du projet.

En amont du projet, le Courant de Contis fait l'objet d'un suivi de la qualité des eaux à la station de Vignac à Lit-et-Mixe (n°05192200), à environ 2,9 km au Nord-est du site d'étude. Cette station concerne la masse d'eau FRFR646 Le Vignacq de sa source au confluent de l'Onesse, en amont du projet.



N° de station	05192200
Localisation précise	Pont de la D652 à Lit-et-Mixe
Nom local du cours d'eau	Courant de Contis
Objectif de qualité	Bonne qualité
Position vis-à-vis du projet	Amont
X,Y (Lambert 2 étendu, en mètres)	X = 360697.0m Y = 6336540.0m
Altitude	10 m

Figure 22 : Station de mesure de la qualité des eaux

VII.2.2 Qualités physico-chimiques

Entre 2010 et 2020, au droit de cette station, la qualité de l'eau était plutôt bonne à très bonne.

Les paramètres de Température, Nitrates, Carbone organique et pH sont très bons sur toute la période analysée.

L'Ammonium et le Phosphore total sont bons sur toute la période analysée. Il en est de même pour les Orthophosphates, excepté en 2010 où le niveau était très bon.

Les suivis et les évolutions des paramètres sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Physico-chimiques, de 2010 à 2020
(Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

Code	Année Nom	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1301	Température	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1311	O2 Dissous	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1
1312	Saturation O2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1
1313	DBO5	1	1	2	2	2	2	2	2	1	1	1
1335	Amonium	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1339	Nitrites	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2
1340	Nitrates	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1350	Phosphore tot	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1433	Orthophosphates	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1841	Carbone organique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1302	pH	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Non défini
----------	-----	-------	----------	---------	------------

Tableau 12 : Évaluation de la qualité globale de l'eau de 2010 à 2020
(Source : Agence de l'Eau Adour Garonne)

Année Nom	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Physico chimie	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Ecologie	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2
Biologie	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2
Acidification	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Nutriments	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Oxygène	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Non défini
----------	-----	-------	----------	---------	------------

Entre 2010 et 2020, les paramètres étudiés étaient globalement de bonne qualité.

Les paramètres Biologie et Ecologie sont bons de 2010 à 2015, puis de 2019 à 2020. Entre 2016 et 2018, la qualité de ces paramètres est moyenne. Cela est lié à l'IBD2007 qui est de qualité moyenne sur cette période.

Le paramètre d'acidification est très bon sur toute la période analysée.

L'Oxygène est de bonne qualité de 2010 à 2017 puis s'améliore à partir de 2018 pour devenir très bon.

VII.2.3 Qualités biologiques

Sur l'ensemble de la période 2010-2020, le Courant de Contis n'a été suivi que pour les paramètres IBD 2007³ et I2M2.

L'indice I.B.D. 2007 est bon entre 2010 et 2015 puis entre 2019 et 2020. De 2016 à 2018, ce paramètre est moyen.

L'I2M2 est très bon sur toute la période analysée.

Tableau 13 : Évaluation des qualités biologique et écologique de l'eau

Année Nom	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
IBD 2007	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2
IBG RCS											
IBMR											
IPR											
IBGN											
MGCE											
I2M2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Non défini
----------	-----	-------	----------	---------	------------

VII.3 USAGES DES EAUX SUPERFICIELLES

VII.3.4 Vie piscicole

Le Courant de Contis est situé sur le territoire de l'AAPPMA la Gaule du Marensin et du Born. Il s'agit d'un cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole appartenant au domaine privé.

Le Courant de Contis est doté d'une population piscicole variée composée notamment des espèces suivantes : Truite fario, Brochet, Goujon, etc...

VII.3.5 Loisirs

Des descentes en canoë-kayak ou des promenades en barques sont présentes sur le Courant de Contis qui est un cours d'eau long de 31 km.

Les autres cours d'eau présents dans la zone d'étude sont trop petits pour accueillir des activités de loisir.

Par ailleurs les eaux superficielles du secteur d'étude ne sont pas utilisées pour l'alimentation en eau potable.

³ I.B.D 2007 : Indice Biologique Diatomées, révisé en 2007.

VII.4 PRESSIONS

D'après l'état des lieux 2017 préparatoire au SDAGE 2022-2027, la qualité des eaux de la masse d'eau rivière Le Vignacq de sa source au confluent de l'Onesse (FRFR646) a été mesurée dans un état écologique moyen et l'état a été expertisé bon avec ou sans ubiquistes.

Il existe plusieurs types de pressions recensées sur ce cours d'eau, comme indiqué dans le tableau suivant :

Type de pression	Pression
Pression ponctuelle	
Pression des rejets de stations d'épurations collectives	Non significative
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants)	Significative
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	Non significative
Pression liée aux sites industriels abandonnés	Non significative
Pression diffuse	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole	Non significative
Pression par les pesticides	Non significative
Prélèvements d'eau	
Pression de prélèvement AEP	Non significative
Pression de prélèvements industriels	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation	Non significative
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements	
Altération de la continuité	Elevé
Altération de l'hydrologie	Minime
Altération de la morphologie	Elevé

Tableau 14 : Pression de la masse d'eau FRFR646 (état des lieux validé en 2017)

Les principales pressions sur ce cours d'eau concernent les pressions liées à des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants), à des altérations de la continuité et des altérations de la morphologie.

D'après l'état des lieux 2017 préparatoire au SDAGE 2022-2027, la qualité des eaux de la masse d'eau rivière FRFR343 Courant de contis du confluent de l'Onesse et du Vignacq à l'Océan a été extrapolé dans un état écologique moyen et expertisé dans un état chimique bon (avec ou sans ubiquistes).

Il existe plusieurs types de pressions recensées sur ce cours d'eau, comme indiqué dans le tableau suivant :

Type de pression	Pression
Pression ponctuelle	
Pression des rejets de stations d'épurations collectives	Non significative
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants)	Non significative
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	Non significative
Pression liée aux sites industriels abandonnés	Inconnu
Pression diffuse	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole	Non significative
Pression par les pesticides	Non significative
Prélèvements d'eau	
Pression de prélèvement AEP	Pas de pression
Pression de prélèvements industriels	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation	Non significative
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements	
Altération de la continuité	Minime
Altération de l'hydrologie	Minime
Altération de la morphologie	Elevée

Tableau 15 : Pression de la masse d'eau FRFR343 (état des lieux 2017)

La principale pression sur ce cours d'eau est liée à des altérations de la morphologie.

VII.5 ZONE INONDABLE

☞ Sources : - Investigations de terrains : Terra-Environnement
- Agence de l'eau Adour Garonne
- Georisques
- BRGM : inondationsnappesfr

D'après Géorisques, la commune n'est pas concernée par le risque inondation.

LIT ET MIXE ne possède pas de PPRI.

De plus, elle n'est pas classée TRI (Territoire à Risque Important d'Inondation) et ne fait pas l'objet d'un PAPI (Programme de Prévention).

Le projet n'est pas concerné par le risque inondation.

De plus, le risque remonté de nappe au niveau du projet présente un aléa très fort (nappe sub-affleurante).

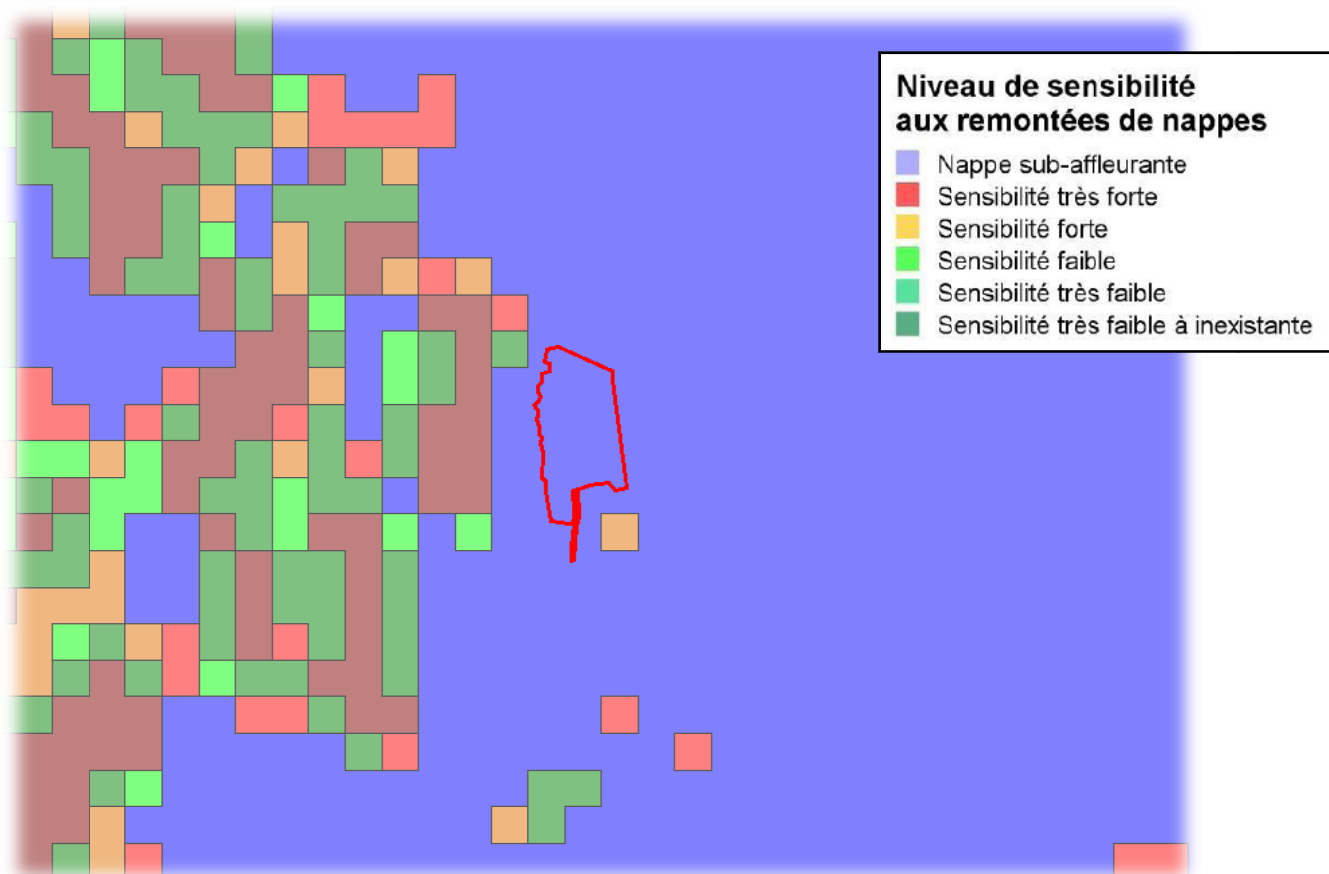


Figure 23 : Localisation du risque remontée de nappe
(Source : BRGM®)

L'étude de sol n'a pas permis de contacter la nappe superficielle sur le site jusqu'à - 1,30 m. La nappe semble susceptible de remonter, en période de hautes eaux, à une profondeur inférieure, à - 0,70 m.

Le risque inondation, par débordement de cours d'eau ou remontée de nappe est nul sur les parcelles du projet.

VII.6 ZONE HUMIDE

Les Zones humides sont définies au sens de l'Arrêté du 24 Juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement, modifié par l'arrêté du 1^{er} Octobre 2009 et de la loi n° 2019-773 du 24 Juillet 2019, article 23 qui modifie l'article L. 211-1 relative à la caractérisation des zones humides.

Au regard de cette réglementation, aucun secteur n'est caractéristique de zone humide dans le périmètre d'étude.

Les terrains sont clairement apparus mésophile à sec.

D'après le site SIG réseau Zones humides, il apparaît que les bords du cours d'eau sont des zones humides.

Les observations sur site montrent une chênaie, sans caractéristiques de zones humides. Le projet ne prévoit pas d'intervention sur ces milieux. Un retrait de 20 m est prévu vers l'Est afin de ne pas impacter les boisements en limite du cours d'eau et le cours d'eau.

D'après la base de données SIG Zones Humide, le projet n'est pas concerné par des zones humides.

En revanche, des potentialités de présences de zones humides fortes à très fortes sont présentes sur le périmètre du projet.

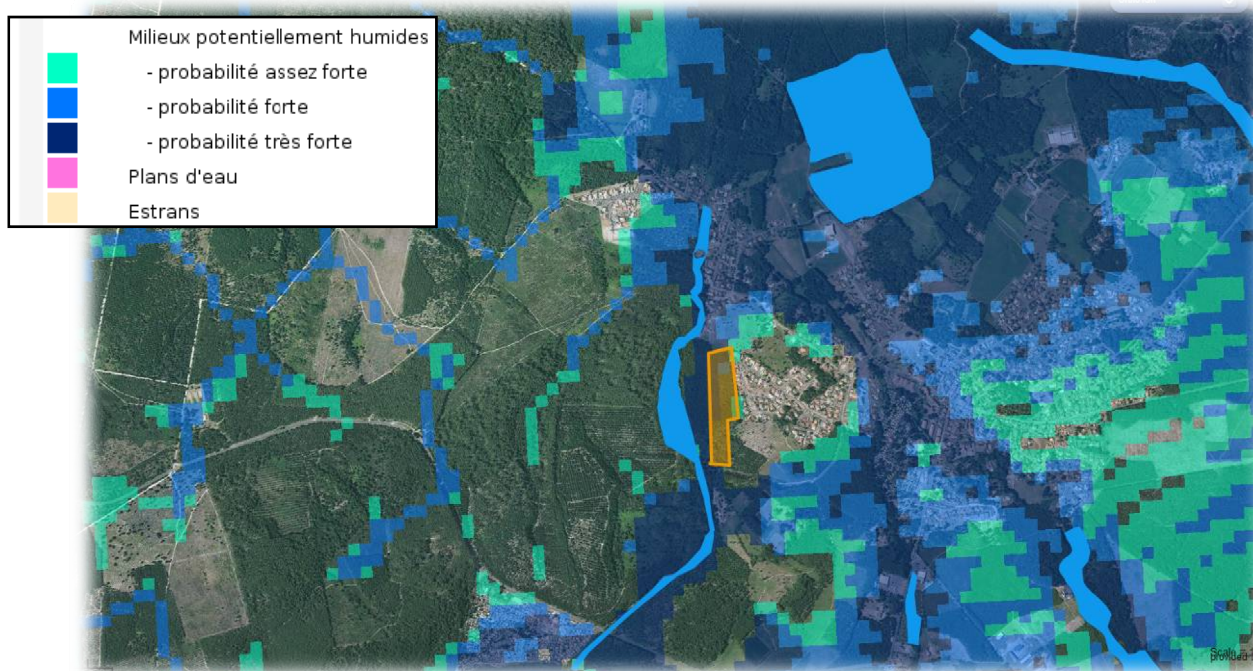


Figure 24 : Localisation des zones humides potentielles
(Source : SIG Réseau Zones humides)

VII.7 SDAGE - SAGE

VII.7.1 SDAGE

Le site est concerné par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne, adopté le 24 juin 1996 par le Comité de bassin et approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 6 août 1996.

Créé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

C'est un document public avec lequel doivent être compatibles les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau. Il doit être pris en compte par les autres décisions administratives.

Le SDAGE 2010-2015 Adour-Garonne intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Le nouveau SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne a été adopté le 10 Mars 2022.

La commune de LIT ET MIXE est concernée par 1 zonage de protection au titre du SDAGE :

- **Zones Sensibles**

Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil dans le domaine de l'eau (directive "eaux brutes", "baignade" ou "conchyliculture").

Obligations réglementaires imposées dans ces zones : mise en place d'un système de collecte et de station(s) d'épuration (avec traitement complémentaire de l'azote et/ou du phosphore et/ou d'un traitement de la pollution microbiologique)

Le terrain du projet appartient à cette zone.

Enfin, le Ruisseau de vignes, le Ruisseau de Barrot et le Courant de Contis, à l'aval du site, est classé comme axe à migrateurs amphihalins : Axes prioritaires pour le rétablissement de la circulation des poissons migrateurs.

Les objectifs de ce zonage sont de :

- Restaurer et préserver la continuité écologique et interdire la construction de nouveaux obstacles,
- Préserver et restaurer les zones de reproduction des espèces amphihalines,
- Mettre en œuvre les programmes de gestion des poissons migrateurs amphihalins,
- Améliorer la connaissance sur les poissons grands migrateurs amphihalins.

Le Ruisseau de vignes, le Ruisseau de Barrot et le Courant de Contis constitue un axe à migrateurs amphihalins.

VII.7.2 SAGE et PGE

Il n'y a pas de SAGE, ni de Plan de Gestion des Étiages ni de contrat de rivière qui concerne la commune de Lit-et-Mixe ou les communes limitrophes

VIII. OCCUPATION DES SOLS ET PAYSAGES

- 📍 Sources : - Investigations de terrains, Terra-Environnement
- PLUi
- 📍 Planche 6

L'occupation actuelle des sols et l'analyse paysagère du site ont été étudiées à partir de la photographie aérienne, des investigations de terrains réalisées sur site, du PLU... Ce chapitre est illustré par la planche graphique 6.

VIII.1 OCCUPATION DES SOLS AU NIVEAU DE LA COMMUNE

Sur la commune de LIT-ET-MIXE, l'occupation du sol peut être divisée en 4 ensembles :

- Les forêts et milieux semi-naturels qui occupent plus de 90 % du territoire communal ;
- Les territoires agricoles, qui représentent un peu plus de 3,5% du territoire ;
- Les territoires artificialisés pour 3%, correspondants au bourg et à ses extensions ;
- Les zones humides, couvrant moins de 1 % du territoire.

10,5 km de plages et de dunes occupent également le littoral de LIT-ET-MIXE.

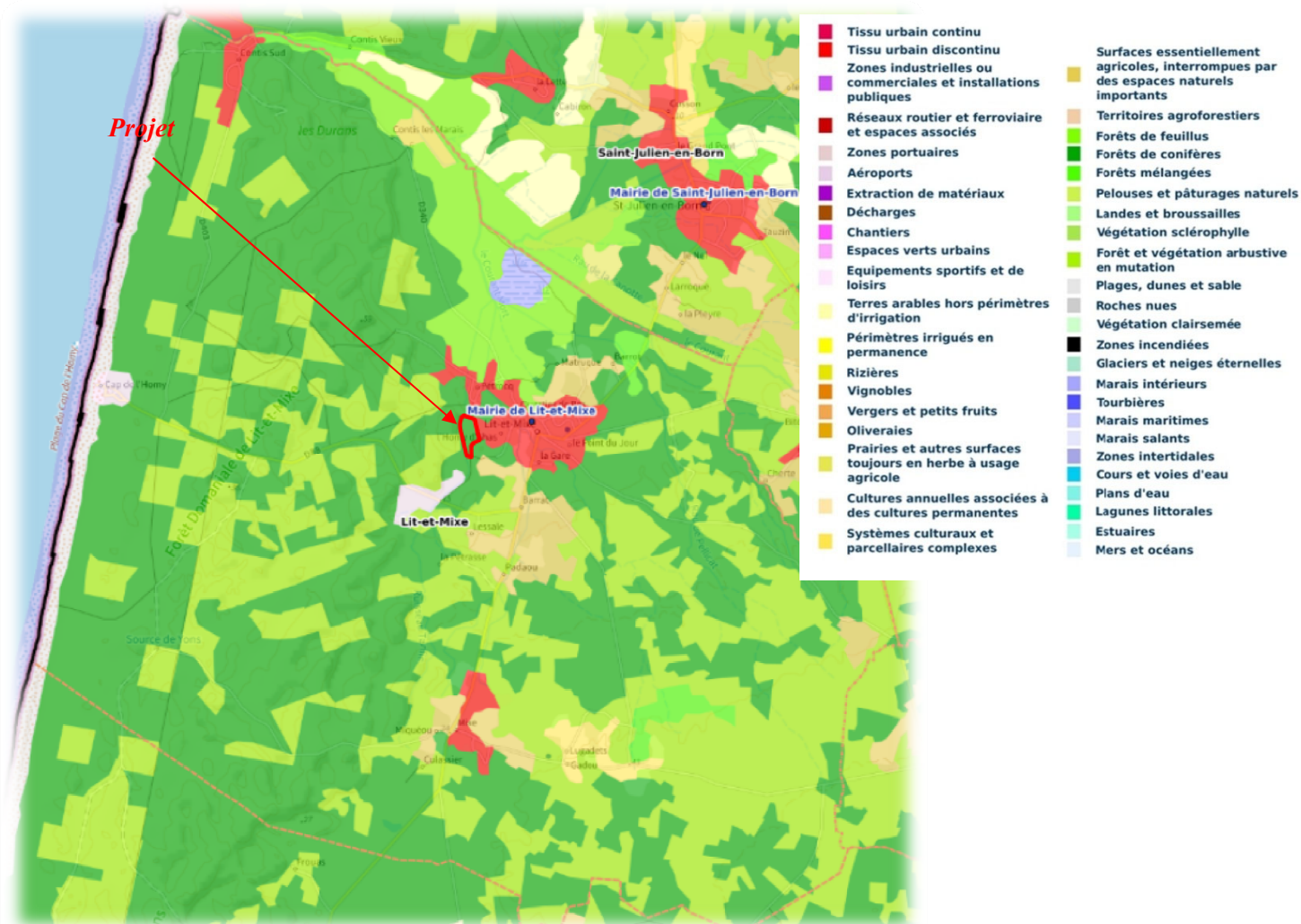


Figure 25 : Occupation du sol à l'échelle de la commune
(Source : Corine Land Cover 2018)

VIII.2 OCCUPATION ACTUELLE DES SOLS AU VOISINAGE DU PROJET

Les terrains concernés par le projet sont situés à 920 m à l'Ouest du centre bourg de Lit-et-Mixe, le long du ruisseau des Vignes, au Sud d'un quartier existant.

Ils appartiennent à l'unité forestière du territoire.

Le site est intégré dans cette occupation des sols qui domine au voisinage du projet.

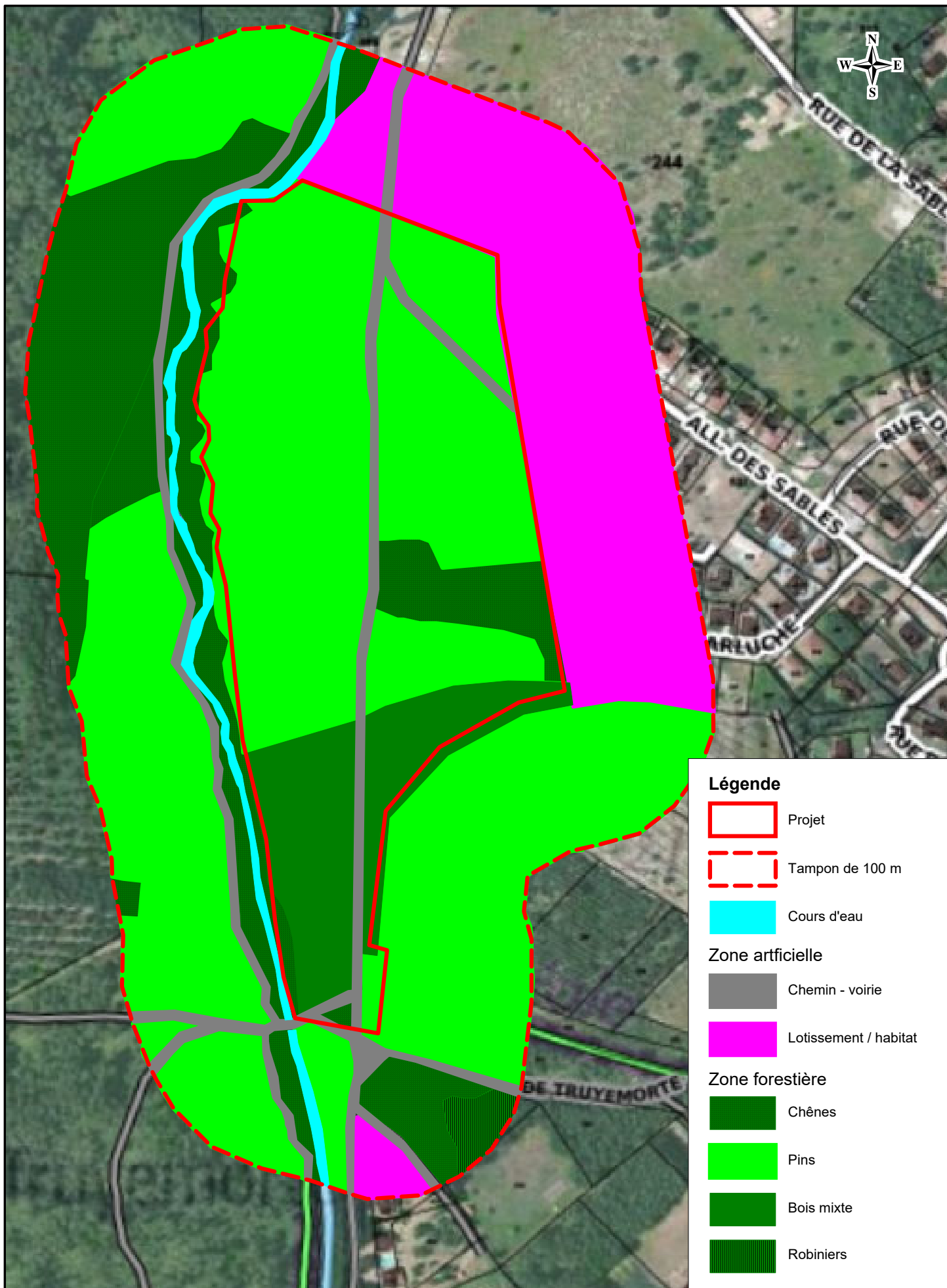
L'occupation des sols au voisinage du site est ainsi dominée à l'Ouest par une unité forestière et à l'Est par une unité artificielle puisqu'il s'agit de lotissements existants ou en construction.

Les premières habitations sont situées à quelques mètres à l'Est et au Nord du projet.

L'ensemble du site est actuellement occupé par une parcelle boisée, recouverte par des pinèdes, de la Chênaie acidiphile et un boisement mixte.

Le projet est actuellement limité :

- Au Nord et à l'Est par des quartiers en construction et d'habitation ;
- Au Sud par une piste cyclable et des boisements de type pinèdes sur lande à Fougères et Chênaie acidiphile ;
- A l'Ouest par le Ruisseau des Vignes et une Dune boisée.



Légende

- Projet
- Tampon de 100 m
- Cours d'eau
- Zone artificielle**
- Chemin - voirie
- Lotissement / habitat
- Zone forestière**
- Chênes
- Pins
- Bois mixte
- Robiniers

VIII.3 ANALYSE PAYSAGERE

VIII.3.1 Contexte général

Le volet paysager permet une approche sensible et technique du paysage. Cette analyse et ce diagnostic contribue à inscrire le projet au sein de son territoire de façon viable et pérenne, définissant ainsi le socle du futur projet.

On peut différencier, sur le territoire communal de Lit-et-Mixe, 5 entités paysagères :

- Le paysage forestier ;
- La côte sauvage ;
- L'embouchure du Courant de Contis ;
- La plaine du Pigeon ;
- Le marais des vignes.

VIII.3.1.1 PAYSAGE FORESTIER

Deux variantes du paysage forestier se rencontrent à Lit-et-Mixe : l'une à l'Est de la RD 652, l'autre à l'Ouest.

Entre la route des Lacs et la côte, la forêt recouvre les dunes et offre un paysage selon différentes perspectives, en fonction du relief (plongée, contre-plongée,...).

À l'Ouest de la route des Lacs, l'habitat traditionnel entouré de clairières agricoles constitue autant de trouées dans la forêt de pins tandis qu'à l'Est, c'est sous le couvert forestier que les campings et les lotissements se sont implantés à partir des années 60.

Ces lieux de forêt aménagée demeurent très ponctuels à l'échelle du paysage communal. La forêt dite « nature » (malgré son origine artificielle) est en effet l'élément le plus marquant de ce territoire.

Enfin, la forêt de protection offre un paysage végétal sculpté par les vents, très original, caractéristique de la côte et qui demeure très intimiste.

VIII.3.1.2 COTE SAUVAGE

A l'Ouest, le paysage forestier est coupé par le cordon dunaire. Celui-ci n'est franchissable qu'au niveau des accès vers la plage du Cap-de-l'Homy, la plage des Allemands et Yons. Au-delà de la dune, le paysage s'ouvre sur l'Océan atlantique.

Le linéaire côtier ne possède aucune trace d'aménagement ce qui lui confère un paysage naturel très fort.

VIII.3.1.3 EMOUCHURE DU COURANT DE CONTIS

Bien que plus intimiste et offrant des ambiances différentes, l'embouchure du Courant de Contis présente un paysage particulier très intéressant : perspective cadrée du Courant vers l'Océan à l'horizon, variation de la végétation et du relief, mesure du temps à travers le phénomène des marées.

VIII.3.1.4 PLAINE DU PIGEON

La Plaine du Pigeon s'ouvre au sein de la forêt de Lit-et-Mixe.

Elle est associée à la présence d'un canal, de chevaux et « pottocks » ainsi que d'aménagements à l'initiative des chasseurs (tonnes, plans d'eau).

Bien qu'artificiel, ce site renvoie une image de nature aux touristes qui cherchent des sites à visiter, autres que la plage.

VIII.3.1.5 MARAIS DES VIGNES

Le marais des Vignes est un site menacé par la fermeture du milieu.

Les surfaces aquatiques et les ceintures végétales apportent au paysage de la lumière et des matières qui contrastent avec les forêts. Du fait de leur surface réduite par rapports aux boisements, ces espaces demeurent intimistes et connus seulement des locaux.

VIII.3.2 Structure paysagère et perception visuelle

VIII.3.2.1 STRUCTURE PAYSAGERE AUTOUR DU SITE

Le paysage autour du site correspond essentiellement à des boisements (Pinèdes, Chênaie et Boisements mixtes), dont certains sur dunes.

Une étude paysagère a été réalisée par l'Atelier de Paysages. Cette étude est fournie en annexe. Seuls des extraits seront présentés dans le corps de l'étude.